



C4 Ventures

Rapport Article 29 Loi Energie Climat

C4 Ventures Management SAS

C4 Ventures Management est une société de gestion française agréée par l'AMF depuis le 6 février 2020.

Nous gérons un fonds de capital-risque, C4 Ventures 2, SLP déclarée à l'AMF, dont l'encours est de 74.6 millions d'euros.

Notre politique ESG

Nous entrons dans le champ d'application de l'article 6 de règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (SFDR).

C4 Ventures n'est pas tenue de prendre les critères ESG, de risques de durabilité et des PAI en compte dans sa politique d'investissement.

Notre stratégie ESG, mise en ligne en mars 2021 sur notre site Internet, indique que nous sommes conscients que les sujets environnementaux, sociaux ou de gouvernance peuvent avoir un impact sur la performance financière des entreprises en portefeuille et des fonds C4 Ventures.

En tant que fonds de capital-risque, notre mission est d'allouer les capitaux confiés par nos souscripteurs aux porteurs de projets les plus prometteurs.

Nous sommes engagés dans une démarche de progrès continu et nous aidons nos startups en portefeuille à intégrer les critères ESG dans leurs activités traditionnelles.

Ressources allouées à la stratégie ESG

La démarche d'accompagnement de nos participations prend la forme de l'envoi d'un questionnaire annuel permettant d'évaluer leur maturité sur les trois verticales E, S et G.

Un rapport ESG global sur l'ensemble du portefeuille et individuel par société est ensuite rédigé et adressé à nos LPs et à chacune des sociétés du portefeuille.

En 2023, nous avons procédé à notre premier bilan carbone, incluant aussi celui de nos participations ou une estimation de leurs émissions de CO₂. Des objectifs de réduction et un plan d'action sont en cours de création.

Notre politique ESG fait l'objet d'une présentation dans nos documents de communication à l'égard de :

- Nos prospectus
- Nos LPs

Un ETP est affecté à toutes les questions relatives aux sujets ESG.

Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Depuis 2023, C4 Ventures est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et s'est engagée à suivre les six principes suivants :

- nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement
- nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs
- nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG
- nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs
- nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes
- nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des

Devenir signataire renforce notre engagement vis-à-vis d'une inclusion graduelle des critères ESG dans nos décisions d'investissement avec notamment la création d'outils tels qu'un questionnaire ESG de préinvestissement, ou encore l'ajout d'une clause ESG dans le pacte d'actionnaire lorsque nous en avons la possibilité. Ces outils sont en cours d'intégration.